



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

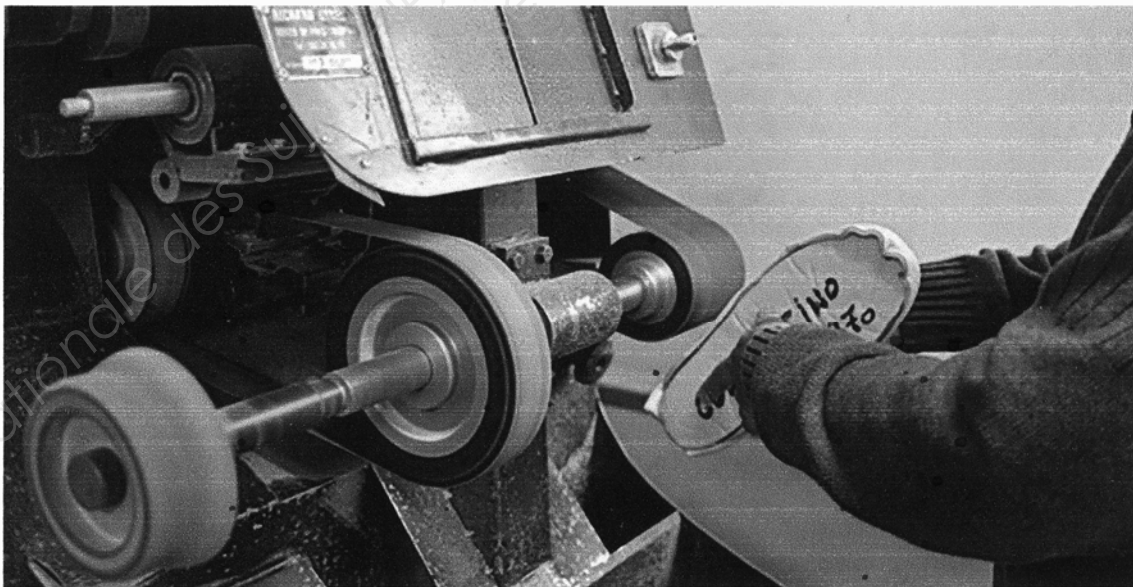
NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Académie :	Session :
Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous épreuve :	
NOM :	
(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
Prénoms :	N° du candidat
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)
Appréciation du correcteur	
Note :	

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Situation professionnelle

Marc, titulaire d'un diplôme de Technicien Podo-Orthésiste, est employé depuis 4 ans dans la société PODOSEM. Son travail consiste à ajuster des prothèses en utilisant une meuleuse et une fraise. Il effectue des mouvements répétés, avant-bras pliés, épaules légèrement surélevées et sollicitées par de nombreuses rotations. Depuis quelques jours, il souffre d'une douleur vive et aiguë dans l'épaule qui provoque des difficultés à mobiliser son bras droit. Il ne peut plus assurer les délais de livraison de commandes. Son médecin lui décèle une tendinopathie chronique et décide de l'arrêter.



Source : Midi botterie.com

DT Ortho-Prothésiste Podo-Orthésiste			
SUJET	SESSION 2013	DUREE : 1 H	COEF : 1
EPREUVE : HYGIENE, PREVENTION, SECOURISME			Page 1 sur 7

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

1. Repérer dans la situation les 4 gestes ou postures contraignantes du travail de Marc.

.....

.....

.....

2. A partir de la situation et de vos connaissances, indiquer les conséquences de ces gestes sur le salarié et sur l'entreprise.

Conséquences sur le salarié	Conséquences sur l'entreprise
-	-
-	-

3. La tendinopathie chronique fait partie des maladies professionnelles. A l'aide de l'annexe,

- 3.1 Donner trois caractéristiques de reconnaissance d'une maladie professionnelle.

-

-

-

- 3.2 Indiquer si la tendinopathie de Marc peut être reconnue comme maladie professionnelle. Justifier votre réponse.

.....

.....

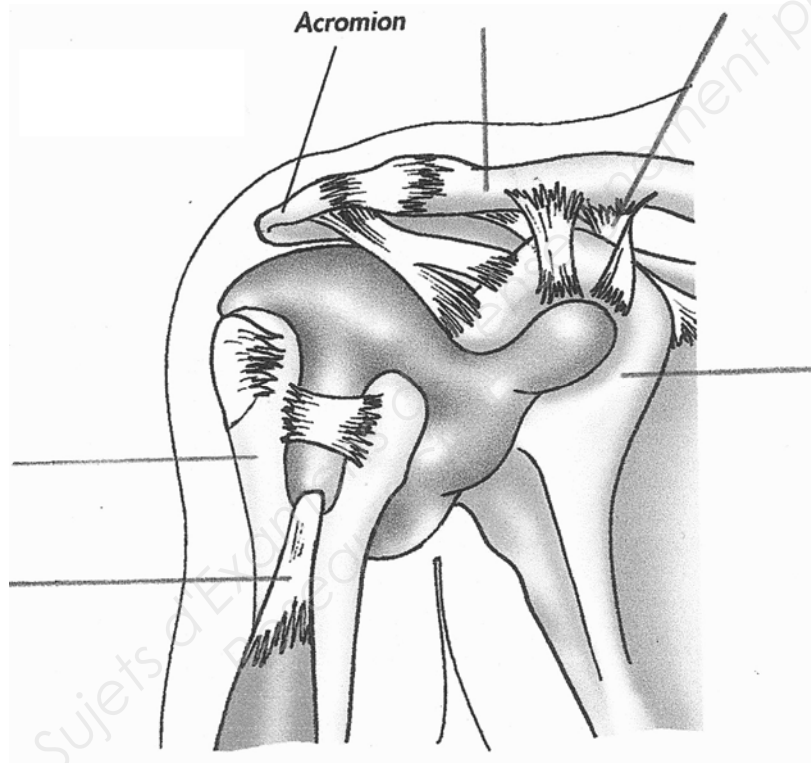
.....

DT Ortho-Prothésiste Podo-Orthésiste			
SUJET	SESSION 2013	DUREE : 1 H	COEF : 1
EPREUVE : HYGIENE, PREVENTION, SECOURISME			Page 2 sur 7

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

4. Annoter le schéma de l'épaule ci-dessous (document 1).

Document 1



Source : Pochette HPS Ed. Delagrave

5. Citer quatre propriétés du muscle squelettique strié.

.....

.....

.....

.....

DT Ortho-Prothésiste Podo-Orthésiste			
SUJET	SESSION 2013	DUREE : 1 H	COEF : 1
EPREUVE : HYGIENE, PREVENTION, SECOURISME			Page 3 sur 7

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

6. Définir la téτανisation musculaire.

La tendinopathie entraîne fréquemment des manifestations telles que des douleurs et de la fatigue musculaire.

Document 2 : La fatigue musculaire

La fatigue musculaire peut être induite par deux types de travail :

- le travail statique dû au maintien d'une position grâce à une contraction musculaire constante (posture). La circulation sanguine est ralentie, entraînant une accumulation des déchets produits par les muscles : le dioxyde de carbone et l'acide lactique ainsi qu'une mauvaise alimentation du muscle en glucose et en oxygène.
- le travail dynamique dû à la succession de contractions et de décontractions du muscle (geste). La circulation sanguine est normale dans les phases de décontraction : la fatigue apparaît moins vite.

Source : Pochette HPS Ed. Delagrave

Définition de la téτανisation musculaire :

.....

.....

7. A partir du document 2, différencier les types de travail musculaire.

.....

.....

.....

8. Relever dans la situation un exemple d'activité de Marc et préciser le type de travail musculaire.

.....

.....

DT Ortho-Prothésiste Podo-Orthésiste			
SUJET	SESSION 2013	DUREE : 1 H	COEF : 1
EPREUVE : HYGIENE, PREVENTION, SECOURISME			Page 4 sur 7

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

9. Proposer trois mesures de prévention pour éviter l'apparition d'une tendinopathie chronique.

.....

.....

.....

.....

Au cours d'une visite médicale, le médecin du travail rappelle à Marc l'importance de la vaccination.

10. Expliquer le principe de la vaccination.

.....

.....

.....

11. Différencier la vaccination et la sérothérapie.

.....

.....

.....

DT Ortho-Prothésiste Podo-Orthésiste			
SUJET	SESSION 2013	DUREE : 1 H	COEF : 1
EPREUVE : HYGIENE, PREVENTION, SECOURISME			Page 5 sur 7

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

Un collègue de Marc s'est gravement brûlé à la main avec la vitre du four à 200°C en chauffant une plaque de résine.

12. Enoncer les quatre étapes de l'intervention d'un secouriste.

.....
.....
.....
.....

13. Citer le danger persistant dans cette situation d'accident.

.....

14. Décrire le geste de secours à effectuer.

.....
.....

15. Donner trois informations à communiquer dans le message d'alerte.

.....
.....
.....

16. Citer deux consignes à donner au témoin.

.....
.....

DT Ortho-Prothésiste Podo-Orthésiste			
SUJET	SESSION 2013	DUREE : 1 H	COEF : 1
EPREUVE : HYGIENE, PREVENTION, SECOURISME			Page 6 sur 7

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE : Régime général Tableau 57 (Extrait)

Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Date de création : 9 novembre 1972

Dernière mise à jour : 19 octobre 2011 (décret 2011-1315 du 17 octobre 2011)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A- Epaule		
Tendinopathie aiguë non rompue non calcifiante avec ou sans enthésopathie de la coiffe des rotateurs.	30 jours	Travaux comportant des mouvements ou le maintien de l'épaule sans soutien en abduction (**) avec un angle supérieur ou égal à 60 ° pendant au moins 3 h 30 par jour en cumulé.
Tendinopathie chronique non rompue non calcifiante avec ou sans enthésopathie de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (*).	6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 6 mois)	Travaux comportant des mouvements ou le maintien de l'épaule sans soutien en abduction (**): Avec un angle supérieur ou égal à 60 ⁰ pendant au moins deux heures par jour en cumulé. Ou avec un angle supérieur ou égal à 90 ° pendant au moins une heure par jour en cumulé.
Rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (*).	1 an (sous réserve d'une durée d'exposition d'un an)	Travaux comportant des mouvements ou le maintien de l'épaule sans soutien en abduction (**): Avec un angle supérieur ou égal à 60 ° pendant au moins deux heures par jour en cumulé. Ou avec un angle supérieur ou égal à 90 ⁰ pendant au moins une heure par jour en cumulé.
(*) ou un arthroscanner en cas de contre-indication à l'IRM. (**) Les mouvements en abduction correspondent aux mouvements entraînant un décollement des bras par rapport au corps.		

DT Ortho-Prothésiste Podo-Orthésiste

SUJET	SESSION 2013	DUREE : 1 H	COEF : 1
EPREUVE : HYGIENE, PREVENTION, SECOURISME			Page 7 sur 7